

NON AU CYBERHARCÈLEMENT



C'EST QUOI

ce petit livre ?

Tu as déjà entendu parler de harcèlement, et peut-être même de cyberharcèlement (sur Internet). De nombreux enfants sont victimes de harcèlement. Ces violences répétées peuvent faire très mal. Peut-être vas-tu déjà parfois sur les réseaux sociaux, peut-être pas. En tout cas, ce livret t'explique comment réagir si, un jour, tu es confronté(e) au cyberharcèlement.



C'EST QUOI, LE CYBERHARCÈLEMENT ?

C'est le harcèlement sur les réseaux sociaux (Snapchat, TikTok, Instagram) et sur les messageries instantanées comme WhatsApp. Les moqueries peuvent commencer à l'école, puis se répandre sur Internet, où elles circulent vite. Le harcèlement poursuit alors la victime jusque chez elle ! Un commentaire désagréable, ce n'est pas du cyberharcèlement. Mais si les insultes se répètent, c'est du harcèlement.

POURQUOI ÇA CONCERNE LES ENFANTS ?

Tu as peut-être déjà un téléphone ? Tu le sais sans doute : normalement, tu ne peux pas t'inscrire seul sur les réseaux sociaux avant 15 ans. Une nouvelle loi a fixé cet âge minimum pour mieux te protéger. Ce livret ne veut pas te faire la morale, mais t'aider à éviter les pièges des réseaux sociaux, si tu y vas déjà ou le jour où tu iras.

COMMENT MARCHE CE LIVRET ?

Tu vas découvrir trois histoires en BD. Chacune te raconte une situation qui peut se produire, et te permet de **réfléchir à la meilleure façon de réagir** si tu es victime ou témoin de cyberharcèlement. Tu vas aussi **apprendre les bons réflexes pour te protéger** et protéger les autres sur Internet. N'hésite pas à les partager avec les copains, en classe ou en famille.



LE MESSAGE DE ZOÉ CLAUZURE, 14 ANS, gagnante de l'Eurovision junior 2023 avec sa chanson « Cœur ».



« Ma chanson « Cœur » parle du harcèlement. Lorsque j'étais en sixième, j'ai vécu du cyberharcèlement. On a lancé une fausse rumeur sur moi et j'ai reçu des messages d'insultes. C'était très violent. Je n'ai pas hésité, j'en ai tout de suite parlé à mes parents. Et heureusement, car nous avons porté plainte pour le faire cesser. On m'a harcelée car j'étais différente, mais moi j'ai choisi d'assumer ma personnalité et aujourd'hui ça paie. J'ai transformé cette mauvaise expérience en chanson et j'ai gagné l'Eurovision junior ! Finalement, exprimer mes émotions m'a aidé à me libérer. Beaucoup de gens m'ont écrit car ils avaient été touchés par mon texte, je me suis sentie utile. **Le cyberharcèlement, il ne faut pas le prendre à la légère. Alors si tu es victime, appelle le 3018**. C'est vraiment très important de ne pas rester seul et d'en parler à un adulte. »

QUELQUES CHIFFRES



1 SUR 5

C'EST LA PROPORTION D'ENFANTS VICTIMES DE CYBERHARCÈLEMENT EN FRANCE. CE CHIFFRE NE COMPTE MÊME PAS LES « CYBERVIOLENCES » : LES INSULTES OU MOQUERIES EN LIGNE QUI NE SE RÉPÈTENT PAS.



3018

VOICI LE NUMÉRO À CONNAÎTRE.

Tu peux l'appeler gratuitement, sans être obligé de dire ton nom. Au bout du fil, des spécialistes du cyberharcèlement donnent des conseils et proposent des solutions, comme supprimer les commentaires harcelants ou prévenir la justice. Et **3018**, c'est aussi le nom d'une application gratuite contre le cyberharcèlement qui permet de discuter en ligne avec des professionnels.



IL Y A 5 FORMES DE CYBERHARCÈLEMENT :

les **insultes sur les réseaux sociaux**, la **propagation de rumeurs**, le **harcèlement en groupe**, le **piratage de compte** (quand quelqu'un prend le contrôle du compte de quelqu'un d'autre) et l'**usurpation d'identité** (quand quelqu'un se fait passer pour quelqu'un d'autre)

15 ANS

C'est l'âge de la « majorité numérique », définie par la loi. Avant cet âge, on n'a pas le droit de s'inscrire sur les réseaux sociaux sans l'autorisation de ses parents.

ON M'INSULTE EN LIGNE SUR MON JEU PRÉFÉRÉ



Le lundi, à l'école...



À TON AVIS, QUE PEUT FAIRE SACHA ?

?



1

SURTOUT NE RIEN DIRE À PERSONNE.

Si ses parents apprennent qu'il se fait harceler en ligne, ils vont le priver de jeux vidéo.
→ Ce n'est pas une bonne idée car Sacha est déjà en danger. S'il s'isole, personne ne pourra l'aider et la situation va empirer.



2

JOUER À UN AUTRE JEU EN LIGNE.

Comme ça, il sera débarrassé des insultes sans avoir à affronter ses camarades.
→ Hélas, cela ne changera sûrement rien du tout : ses « copains » le retrouveront et continueront à le harceler.

3

EN PARLER AUX ADULTES. Ça, c'est la bonne idée.

→ S'il trouve le courage de parler, les adultes vont l'aider à faire cesser ce harcèlement et à reprendre confiance en lui.

N'OUBLIE PAS!

PROTÈGE-TOI!

Pour être tranquille si tu joues en ligne ou si tu t'inscris sur un réseau social, évite de donner des informations sur toi. **Choisis un mot de passe que personne ne pourra deviner.** N'utilise jamais ton vrai nom, mais un pseudo. Crée ton avatar (une image qui te représente) plutôt que de mettre une photo.



GARDE LE CONTRÔLE

Si tu ouvres un compte sur un réseau social, vérifie les « paramètres » : mets ton compte en « privé » et accepte uniquement tes amis. Coche qui peut voir et commenter tes vidéos ou tes photos. **Si quelqu'un t'envoie des messages gênants, bloque-le immédiatement.**



SI TU ES VICTIME DE CYBERHARCÈLEMENT, PARLES-EN!

Un commentaire désagréable une fois, ça peut arriver : par exemple, quand on joue aux jeux vidéo, on est totalement absorbé par l'envie de gagner... **Mais si les attaques se répètent, visent à faire mal, c'est du cyberharcèlement et il faut en parler à un adulte, qui t'aidera!**



MOT-CLÉ

PSEUDO : faux nom que tu choisis sur les réseaux, pour qu'on ne t'identifie pas facilement.



À TON AVIS, QUE PEUT FAIRE LÉA ?

- 1**

SE TAIRE. Elle ne veut surtout pas rapporter et que sa sœur soit punie. → Pourtant, Léa est témoin d'une situation grave, bien plus dangereuse pour sa sœur qu'une punition. Il faut tirer la sonnette d'alarme.
- 2**

ALLER PARLER AU COPAIN DE SA SŒUR, POUR RÉGLER LE PROBLÈME ELLE-MÊME. → Impossible pour un enfant de régler un problème comme ça tout seul ! Et il y a tellement de partages en ligne que Léa ne pourra pas arrêter la circulation de la photo.
- 3**

EN PARLER AUX PARENTS. → Même si c'est difficile, il faut en effet chercher de l'aide. Les parents de Léa et Manon pourront commencer par appeler le **3018**, le numéro anti-cyberharcèlement, pour faire disparaître les images.

N'OUBLIE PAS!

NE TE LAISSE PAS ENTRAÎNER!

Entraîné par le groupe, on réagit parfois trop vite! Une blague ou une image te gêne? **Compte jusqu'à 5** et vois si tu veux encore liker (mettre un pouce ou un cœur). Autre chose: **demande toujours l'autorisation avant de poster une photo.** Et n'oublie pas que la personne a le droit de dire non, sans devoir s'expliquer.



SI TU ES TÉMOIN DE CYBERHARCÈLEMENT, NE RESTE PAS SEUL(E)

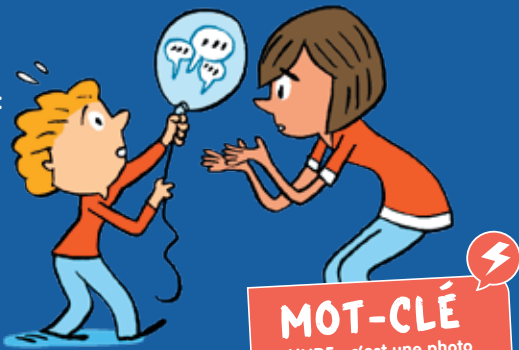
Tu dois parler à un adulte en qui tu as confiance. Parce qu'elles ont honte, les victimes préfèrent souvent se taire, et c'est trop difficile de les aider tout(e) seul(e) quand on est un enfant! **Si tu es perdu(e) et ne sais pas à qui parler, tu peux composer le 3018, tu ne seras pas obligé(e) de donner ton nom et tu pourras te confier.**



OSE PARLER!

C'est vrai, ce n'est pas facile de dénoncer du cyberharcèlement: on a peur, on ne veut pas passer pour un rapporteur. Mais les images ou les commentaires malveillants peuvent rester longtemps sur Internet.

Alors, ne laisse pas pourrir une situation de ce genre: confie-toi à un adulte.



MOT-CLÉ

NUDE: c'est une photo de soi-même dénudé. Ce selfie est une image intime qui ne doit pas être partagée.

J'AI PROPAGÉ UNE RUMEUR

SUR LE GROUPE DU SPORT





À TON AVIS, QUE PEUT FAIRE THOMAS ?

1



CONTINUER À POSTER DES BLAGUES

sur Léo : ce n'est pas bien méchant et ça fait rigoler les autres.

→ Très mauvaise idée !

En répétant ses attaques, Thomas se rend coupable de cyberharcèlement.

2



PASSER À AUTRE CHOSE.

Thomas se sent un peu mal à l'aise car Zoé n'a pas l'air d'apprécier la blague.

Mais pour une fois, ce n'est pas lui dont on se moque !

→ Entraîné par le succès de ses blagues sur le groupe, Thomas ne réalise pas la violence de ses actes. C'est très embêtant !

3



S'EXCUSER LE PLUS VITE POSSIBLE

auprès de Léo, et quitter le groupe WhatsApp.
→ En reconnaissant qu'il a dépassé les limites, Thomas fait le bon choix. Pour Léo, mais aussi pour lui : cette expérience lui aura appris à faire plus attention aux autres.

N'OUBLIE PAS !

METS-TOI À LA PLACE DES AUTRES

Derrière son écran, on a tendance à écrire des choses qu'on ne dirait pas forcément en face à face. **Avant de poster une photo ou un commentaire, demande-toi : « Est-ce que je voudrais que ce commentaire soit affiché sur le mur de l'école ? »**

Si tu n'assumes pas, ne poste pas.



DOUCEMENT SUR LES BLAGUES !

Faire une blague sur quelqu'un ou se moquer de son physique peut faire beaucoup de mal. Même si, avec les copains, on trouve ça drôle !

Si ça se passe sur les réseaux, que ça se répète et que ça s'accompagne de commentaires humiliants, c'est du cyberharcèlement !

RAPPELLE-TOI LA LOI

Insulter ou harceler un camarade en ligne, c'est interdit par la loi.

Tu peux être exclu(e) de l'école temporairement, te faire confisquer ton téléphone ou être banni(e) du réseau social. Dans tous les cas, tes parents sont responsables et pourraient avoir à payer une amende.



MOT-CLÉ

RUMEUR :
fausse info
qui circule très vite.

5 CONSEILS

POUR PROTÉGER ET AIDER VOS ENFANTS



LIMITEZ LES RÉSEAUX SOCIAUX

Si vous autorisez votre enfant à s'inscrire sur un réseau, donnez-lui la permission pour un seul. **Installez un système de contrôle parental** : ces applications proposent des paramètres pour les familles (limitation du temps d'écran, des horaires...).



N'ESPIONNEZ PAS VOTRE ENFANT !

Vous n'y gagnerez que de la méfiance de sa part. **Intéressez-vous plutôt sans jugement à ses interactions sur les réseaux sociaux** : ce qui l'intéresse, avec qui il aime parler, etc. Il échangera ensuite plus volontiers avec vous sur ce sujet.



SOYEZ ATTENTIFS

Si votre enfant **fuit son téléphone** du jour au lendemain, ou **évite l'école ou ses activités**, il peut y avoir un problème de harcèlement. La baisse des résultats scolaires, une agressivité subite peuvent aussi être des signes.



CONSERVEZ DES PREUVES

En cas de cyberharcèlement, alertez les responsables de l'école ou du club de sport. Faites des copies d'écran. Demandez la suppression du compte ou du groupe. Signalez les comptes malveillants auprès des réseaux. **Contactez le 3018** : des professionnels formés pourront faire disparaître les contenus malveillants.



PARLEZ AVEC VOTRE ENFANT

Si vous vous apercevez que votre enfant est victime ou témoin, **privilégiez le dialogue**. Rendez-le acteur de ce qui va arriver en lui disant : « On ne fera rien sans ton autorisation. » Essayez de ne pas le culpabiliser : il y a le temps de l'urgence, puis le temps éducatif.

3 QUESTIONS

AU GOUVERNEMENT

3018

POURQUOI FAIRE DE LA PRÉVENTION SPÉCIALEMENT POUR LES ENFANTS DU PRIMAIRE, QUI NE SONT PAS ENCORE CENSÉS ÊTRE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX ?

La lutte contre le harcèlement, y compris en ligne, est une priorité du gouvernement. Aujourd'hui, l'âge moyen du premier téléphone portable en France est de 9 ans. **Il est donc essentiel de sensibiliser les enfants au cyberharcèlement dès le primaire**. La loi que je porte prévoit notamment dès le début de la procédure un bannissement des réseaux sociaux du harceleur. La personne aura l'interdiction d'utiliser son compte ou de s'en créer un nouveau. Cela concernera les élèves auteurs de cyberharcèlement dès l'âge de 10 ans.

QUELLES MESURES CONTRE LE CYBERHARCÈLEMENT SONT-ELLES MISES EN PLACE DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES ?

L'ensemble des écoles, collèges et lycées a un plan de prévention et de lutte contre le harcèlement, le plan pHARe. Par ailleurs, 400 référents harcèlement sont répartis dans les écoles sur tout le territoire pour traiter les situations de harcèlement : **ils accompagnent les familles jusqu'à la résolution des situations**. Enfin, le gouvernement a mis en place un passeport numérique : en sixième, tous les enfants vont suivre le Pix 6^e, des séances dédiées à la bonne utilisation d'Internet.

QUE SE PASSE-T-IL CONCRÈTEMENT QUAND ON CONTACTE LE 3018 ?

Élèves, parents, professionnels : tout le monde peut appeler le **numéro 3018** pour se renseigner sur le harcèlement ou signaler un cas de harcèlement. C'est gratuit, anonyme et confidentiel. **C'est LE numéro d'urgence à appeler si votre enfant est victime**. Les écouteurs seront alors là pour vous accompagner : signaler à la plateforme, retirer les publications et déposer plainte. Si votre enfant ou vous ne souhaitez pas appeler, vous pouvez télécharger l'**application 3018** et échanger via des tchats.



LES OPÉRATEURS TÉLÉCOMS, ACTEURS HISTORIQUES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Nous agissons pour que
les jeunes publics aient accès
à un monde numérique plus sûr.

Pour aider les parents à accompagner leurs enfants dans leur utilisation d'Internet, les opérateurs mobiles développent depuis plusieurs années des logiciels de contrôle parental pour leurs clients. Ces solutions, certaines évolutives en fonction de l'âge, bloquent l'accès aux contenus choquants et violents et permettent de gérer les temps d'écran. Ces outils doivent nécessairement être accompagnés d'une sensibilisation destinée à mieux appréhender les risques liés à certains usages inappropriés et à lutter contre le cyberharcèlement. Elle passe notamment par la mise à disposition de ressources pratiques et ludiques, à retrouver sur la plateforme jeprotegemonenfant.gouv.fr, le soutien aux associations clés dans le domaine, ou encore la mise en place d'ateliers dédiés.

GOOGLE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE

La protection de l'enfance en ligne est une priorité absolue pour Google et YouTube et un engagement de longue date.

Tout d'abord, nous développons des outils dédiés, comme notre contrôle parental Family Link ou YouTube Kids, une version filtrée de YouTube adaptée aux familles. Ensuite, nous interdisons formellement les vidéos et commentaires qui relèvent du harcèlement sur YouTube. Grâce à des mécanismes facilement accessibles, tout utilisateur peut signaler tout contenu qui serait contraire aux règles. En 2022, près de 2 millions de vidéos et 200 000 chaînes liées au harcèlement ont ainsi été supprimées de YouTube.

Et parce que les outils seuls ne suffisent pas, nous travaillons au quotidien depuis plus de 10 ans avec les associations de protection de l'enfance, notamment e-Enfance/ **3018**, et les soutenons pour développer leurs projets éducatifs tels que le programme de sensibilisation « Les Super Héros du Net » d'e-Enfance.

Livret réalisé par Bayard Media Développement en partenariat avec **Astrapi**, un magazine Bayard Jeunesse, avec le soutien de



Directrice générale adjointe de Bayard Media Développement : Fabienne Marquet (fabienne.marquet@bayardmedia.fr).

Directrice commerciale : Caroline Soret (caroline.soret@bayardmedia.fr). Coordination : Adélaïde Jeanson.

Textes : Jessica Jeffries-Britten. Maquette : Laurence McCormack. Rédactrice en chef : Marion Joseph.

Directeur artistique : Stéphane Mattern. Secrétaire générale de rédaction : Bénédicte Huet.

Illustrateur : Laurent Audouin. Freepik/Flaticon (emoji couverture), Pikisuperstar/Freepik (bulles), Starline/Freepik (feuille découpée),

Smashingstocks, Iconider, HG Studios, Chillycolor, Freepik/Flaticon (icônes). Imprimé par Factory. Février 2024.

